

Nice, le 17 mars 1922

(1.)

Le Conservateur de la Bibliothèque Municipale présente ses sentiments distingués à Monsieur le Secrétaire général et lui serait obligé de lui faire connaître le nom et l'adresse du Conseiller Municipal désigné par le Conseil pour faire partie du Comité d'Inspection et d'achat de livres de la Bibliothèque Municipale, comme membre de droit.

Joseph Leurat

Recherche faite, il résulte qu'aucun nom n'a été connu lors de la constitution de la présente Municipalité. Aucun conseiller n'ayant été spécialement désigné pour la Bibliothèque, je ferai connaître le numéro de la 2<sup>e</sup> réunion du Conseil Municipal (la 1<sup>re</sup> ayant réservé à la question du gaz) l'attention distinguée.



Nice, le 22 mars 1922

VILLE DE NICE

BIBLIOTHÈQUE

Archives

M. Scoffier Louis

Monsieur le Secrétaire Général

Je trouve, dans des notes concernant la Bibliothèque et prises au hasard de la rencontre, l'indication, (qui me paraît tirée d'un quotidien), que — dans une des séances du Conseil Municipal ayant suivi les élections de mai 1921 — M.<sup>r</sup> le D.<sup>r</sup> Scoffier aurait été nommé membre de la Commission de la Bibliothèque.

Je m'empresse de vous communiquer le renseignement, afin d'éviter, (au

Dr. le Docteur de  
la Bibliothèque  
Municipale

Il est l'honneur de  
vous faire connaître que dans  
sa séance du 17 Juin 1924,  
le Conseil Municipal a désigné  
M. le Docteur Louis Scaffner,  
Conseiller Municipal, comme membre  
de la Commission de la  
Bibliothèque Municipale.

Le Maire

(21)



Nice le 22 Mars 1922

*Duplicata*

VILLE DE NICE

BIBLIOTHÈQUE

Archives

Monsieur le Secrétaire Général

Je trouve, dans des notes, prises au hasard de la recherche ~~et~~ concernant la Bibliothèque, l'indication <sup>(qui me paraît tirée d'un prototypé)</sup> que dans une des séances du Conseil Municipal ayant suivi les élections de mai (~~du 10 mai~~) 1921, M. le Dr. Scoffer aurait été nommé membre de la Commission de la Bibliothèque.

J'ai l'empresse de vous communiquer le renseignement afin d'éviter - au cas où il se prouverait vérifié - une démarche inutile.

et qui risquerait de desobliger M.  
Scoffier.

Je vous serais reconnaissant de me  
fixer sur ce qu'il en est et si le fait est  
exact de bien vouloir me le confirmer  
officiellement, devant moi-même fournir  
sans retard ce renseignement au Ministère

Veuillez agréer etc

Yvernat

[C'est après avoir reçu cette lettre, que M.  
le Secrétaire général - qui ne considéra pas  
comme utile ou simplement pas de s'y répondre  
personnellement - me fit transmettre l'arrêté  
de nomination de M. Scoffier, sans un mot  
d'explication. Cet arrêté est la preuve manuscrite  
- si l'on s'approche de la note manuscrite du  
Secrétaire général à la lettre 1 - du désordre  
des bureaux du Secrétariat.]

# MAIRIE DE NICE

(Alpes-Maritimes)



Nice, le 22 mars 1922 192

## BUREAU

du Secrétariat Général.

*Objet*

Le Maire de la Ville de Nice  
à Monsieur le Conservateur de la  
Bibliothèque Municipale

N I C E

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 17 juin 1921, le Conseil Municipal a désigné M. le docteur Louis Scoffier, Conseiller Municipal, comme membre de la Commission de la Bibliothèque Municipale.

LE MAIRE,

*M. le D.<sup>r</sup> Louis Scoffier, 16 bis rue Séguierane*